RCS : ROMANS
Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00077
Numéro SIREN : 440 741 262
Nom ou dénomination : BARDET PROMOTION

Ce dépôt a été enregistré le 10/11/2023 sous le numéro de dépôt B2023/012111

COMPTES ANNUELS 2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

SASU BARDET PROMOTION

8 Rue DE CRUSSOL
26600 LA ROCHE DE GLUN

APE : 6810Z-
Siret : 44074126200040

copie certifié conforme
Le Président
Jérôme Bardet

AEC
CABINET
D'EXPERTISE
COMPTABLE

Société d'Expertise-Comptable
inscrite au tableau de l'Ordre de la région Auvergne-Rhône-Alpes

41, rue du Vivarais
26320 ST MARCEL LES VALENCE
Tél. : 04 75 42 61 60
Courriel : aec@cabinet-aec.fr

2050 - Bilan Actif

(1) **BILAN - ACTIF** DGFiP N° 2050 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU BARDET PROMOTION — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 8 Rue DE CRUSSOL 26600 LA ROCHE DE GLUN — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 44074126200040 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2022

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	220	AG	220	
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	171 220	AO		171 220
	Constructions	AP	553 772	AQ	288 447	265 325
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	8 761	AS	7 502	1 258
	Autres immobilisations corporelles	AT	79 552	AU	51 679	27 873
	Immobilisations en cours	AV	8 679	AW		8 679
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	42 440	CV		42 440
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	30	BE		30
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	1 099	BI		1 099
	TOTAL (II)	BJ	865 776	BK	347 849	517 927
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	59 487	BU		59 487
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	45 371	BW		45 371
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY		
	Autres créances (3)	BZ	1 062 864	CA		1 062 864
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	292 665	CG		292 665
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	1 460 388	CK		1 460 388
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 326 165	IA	347 849	1 978 315

Renvois . (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2051 - Bilan Passif avant répartition

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU BARDET PROMOTION — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 25 000)	DA	25 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	2 500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 122 772
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	273 185
	Subventions d'investissement	DJ	7 478
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	1 430 936
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	21 714
	TOTAL (III)	DR	21 714
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	232 215
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	171 847
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	98 750
	Dettes fiscales et sociales	DY	22 851
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	525 664
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 978 315

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	357 856
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU BARDET PROMOTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 1 978 316 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 273 186 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/05/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 12 MOIS
* Constructions : 10 à 50 ans
* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	221			221
Immobilisations incorporelles	**221**			**221**
- Terrains	171 220			171 220
- Constructions sur sol propre	205 431			205 431
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	328 341	20 000		348 341
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 761			8 761
- Installations générales, agencements aménagements divers	57 422	2 283		59 705
- Matériel de transport	339			339
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	19 509			19 509
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		8 679		8 679
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**791 024**	**30 962**		**821 986**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	41 840	1 090	490	42 440
- Autres titres immobilisés	31			31
- Prêts et autres immobilisations financières	1 100			1 100
Immobilisations financières	**42 971**	**1 090**	**490**	**43 571**
ACTIF IMMOBILISE	**834 215**	**32 052**	**490**	**865 777**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		30 962	1 090	32 052
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**30 962**	**1 090**	**32 052**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			490	490
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			**490**	**490**

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	221			221
Immobilisations incorporelles	**221**			**221**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	72 571	7 058		79 629
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	191 746	17 072		208 818
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 431	1 071		7 502
- Installations générales, agencements aménagements divers	31 872	4 251		36 123
- Matériel de transport	339			339
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 984	2 234		15 218
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**315 942**	**31 687**		**347 629**
ACTIF IMMOBILISE	**316 163**	**31 687**		**347 850**

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire		31 687	31 687
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice		**31 687**	**31 687**
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés			
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice			

Motifs de reprises exceptionnelles d'amortissement :

Notes sur le bilan

Liste des immobilisations amorties sur la durée d'utilisation :

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 063 964 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 100		1 100
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	1 062 864	1 062 864	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	**1 063 964**	**1 062 864**	**1 100**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Total	

Notes sur le bilan

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 25 000,00 euros décomposé en 2 500 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	2 500	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	2 500	10,00

Liste des propriétaires du capital

	% de détention	Nombre de p ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
II. PERSONNES PHYSIQUES		
MONSIEUR BARDET Jérôme 26600 LA ROCHE DE GLUN	100,00	2 500,00

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercic	Dotations de l'exercic	Reprises utilisées de l'exercic	Reprises non utilisée de l'exercic	Provisions à la fin de l'exercic
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	21 714				21 714
Total	**21 714**				**21 714**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 525 665 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	232 216	64 407	167 808	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	13 500	13 500		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	98 751	98 751		
Dettes fiscales et sociales	22 851	22 851		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	158 348	158 348		
Produits constatés d'avance				
Total	**525 665**	**357 857**	**167 808**	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	32 784			
(**) Dont envers les associés	158 348			

Charges à payer

	Montant
ETAT AUTR.CHG à PAYER	20
Total	**20**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Total			

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Total			

BARDET PROMOTION

Société par actions simplifiée
au capital de 25 000 euros
Siège social : 8 RUE DE CRUSSOL, 26600 LA ROCHE DE GLUN
440 741 262 RCS ROMANS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31/12/2022

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2022 s'élevant à 273 185,61 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 273 185,61 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 1 395 958,44 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2019 :
40 000,00 euros soit 16,00 euros par part, éligible à l'abattement de 40% ;

Exercice clos le 31 décembre 2020 :
50 000,00 euros soit 20,00 euros par part, éligible à l'abattement de 40% ;

Exercice clos le 31 décembre 2021 :
50 000,00 euros, soit 20,00 euros par part, éligible à l'abattement de 40 %.

Certifié conforme
Le Président

